

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 avril 2010

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois d'avril deux mille dix (21/04/2010) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, Messieurs les maires suivants :

- Monsieur Lucien Mongrain, préfet et maire de Trois-Rives;
- Monsieur Alain Vallée, préfet suppléant et maire de Sainte-Thècle.
- Monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérrouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Lucien Mongrain, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Lucien Mongrain, déclare l'ouverture de la séance à 20 h précise.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 10-04-61

Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Élection du préfet;
- Nomination du préfet suppléant;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2010;
- Adoption des comptes à payer;
- Dépôt du rapport financier 2009 de la MRC – présence de M. Guy Désaulniers, ca de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette;
- Dépôt du rapport financier 2009 des TNO;

- Correspondance;
- Présence de « Appartenance Mauricie », société d'histoire;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : plan de mise en œuvre de la MRC;
- Fonds de soutien aux territoires en difficulté - Volet V : achat d'un véhicule incendie à Trois-Rives;
- Pacte rural :
 - Club de golf St-Rémi;
 - Présentation visuelle petite centrale hydroélectrique;
- Suivi du dossier relatif à la cueillette et au transport des ordures;
- Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Corporation de développement communautaire de Mékinac;
- Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM);
- Autorisation de participer à deux congrès et un colloque;
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II : Rapports finaux;
- Politique familiale;
- TGV-Net Mauricie : radiation de la dette;
- Fondation québécoise du Cancer.

- Adopté à l'unanimité -

ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection d'office, le directeur général de la MRC, monsieur Claude Beaulieu, fait la lecture des procédures.

Après la lecture des procédures, monsieur Beaulieu demande les mises en candidature.

Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, la candidature de monsieur Lucien Mongrain à titre de préfet.

Le président d'élection s'enquiert, auprès des membres du Conseil, de d'autres candidatures.

Aucun autre candidat n'est proposé.

Le président d'élection, monsieur Beaulieu, demande à monsieur Lucien Mongrain s'il accepte ce poste. Monsieur Mongrain accepte.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a qu'une seule candidature monsieur Beaulieu proclame monsieur Lucien Mongrain, élu à titre de préfet de Mékinac, pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce qu'on nomme un successeur.

ASSERMENTATION DU PRÉFET

Je, Lucien Mongrain, préfet de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce vingt-et-unième jour d'avril de l'an deux mille dix (21/04/10).

Commissaire à l'assermentation

Préfet

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 10-04-62

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de nommer monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, à titre de préfet suppléant.

- Adopté à l'unanimité -

ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Je, Alain Vallée, préfet suppléant de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce vingt-et-unième jour d'avril de l'an deux mille dix (21/04/10).

Commissaire à l'assermentation

Préfet suppléant

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2010

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 mars 2010 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 10-04-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2010.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Total rémunération employés : 56 946.82

Total frais de déplacement employés : 2 488.12

Fournisseurs de biens et services

Croix Bleue Médavie	5 330.61
Telus	635.66
Telus mobilité	61.92
Xittel (2 mois)	1 578.78
CSST	4 622.70
Hydro-Québec	2 368.02
M. Jean-Paul Simard (conciergerie)	841.50
Recyc-Québec	56.44
Fonds de l'information foncière	144.00
Évaluation André Bournival	4 623.18
Distributrice Gagnon	149.00
Ass. des aménagistes régionaux du Québec	451.50
Ass. des directeurs municipaux du Québec	208.82
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	495.00
Éditions Yvon Blais	566.90
Café Papillon	78.00
Solidarité rural du Québec (2 formations)	548.01
CIMA +	26 355.21

RGMRM (adhésion, enfouissement, boues)	35 894.80
COMBEQ (2 formations, 1 congrès)	1 377.08
Syndicat des employés (CSN)	479.15
Petite caisse	210.85
Xérox Canada	342.36
RREMQ	6 775.20
PG Govern	556.25
Culture Mauricie	50.00
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement	292.98
Registre foncier	9.00

Total fournisseurs : 95 102.92

**Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestière
- Volet II**

Ass. Sportive du Gros Brochet	11 250.00
-------------------------------	-----------

Total programme de rénovation : 11 250.00

Programme de Diversification

Notre-Dame de Montauban	4 099.25
Trois-Rives	10 852.76
St-Roch de Mékinac	1 913.33
CLD Mékinac	10 500.00

Total programme de Diversification : 27 365.34

Cour municipale

Monsieur Jocelyn Crête	855.00
MRC de Maskinongé	110.00
Lambert Therrien Bordeleau	1 904.31
Société canadienne du Cancer	75.00
Remboursement constat payé en trop	15.00
Chambre des notaires du Québec	897.73

Total cour municipale : 3 857.04

Grand Total : 197 010.24

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	12.13
--------------	-------

TNO DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (inspecteur)	2 325.00
MRC de Mékinac (Q-P)	15 209.00

MRC de Mékinac (Administration)	28 310.00
Total :	<u>45 844.00</u>

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Total déplacement maires :	1 235.42
Total rémunération maires :	4 727.98

Fournisseurs de biens et services

Buffet Christine Auger	645.93
Hebdo Mékinac / Des Chenaux	876.98
Informatique EBR	132.06
RGMRM (enfouissement, Q-P, boues)	43 842.61
Total fournisseurs :	<u>45 497.58</u>

Cour municipale

Ministre des Finances	43 064.00
Total cour municipale :	<u>43 064.00</u>

Programme d'amélioration de l'habitat

F-7070884	7 836.00
Total programme d'habitation :	<u>7 836.00</u>
Grand total :	<u>102 360.98</u>

Re 10-04-64

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 avril 2010 totalisant 299 371.22 \$ pour la MRC, 12.13 \$ pour le parc industriel régional et 45 844.00 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS 2009

MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que depuis 2007 la MRC de Mékinac doit remettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire, un rapport financier consolidé avec les organisme qu'elle contrôle, soit le CLD Mékinac et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CLD Mékinac a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Désaulniers, c. a., a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 10-04-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2009 pour la MRC de Mékinac présenté, ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c. a., vérificateur, ainsi que les états financiers s'y rapportant;

- Adopté à l'unanimité –

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

Monsieur Guy Désaulniers, c. a., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 10-04-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'adopter le rapport financier 2009 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté, ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c. a., vérificateur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité –

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Dans une lettre adressée à monsieur André Léveillé, président du CSP, monsieur Richard Deschênes nous avise que le projet –pilote des cadets policiers mis en place 2009 dans certaines MRC, ne sera pas renouvelé. En effet, le président de l'Association des policières et policiers du Québec (APPO) n'entend pas négocier une nouvelle entente pour l'année 2010.
- Monsieur Marc Lacroix, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire répond à notre résolution numéro 09-10-195 relative à notre demande à rendre non imposable la première tranche de 10 000 \$, versée à titre de rémunération aux élus municipaux. Il nous informe, que le comité conjoint UMQ/FMQ sur

la démocratie municipale pourrait éventuellement étudier cette question.

- Monsieur Lionel Fréchette, de la MRC d'Athabasca, demande notre appui à leur candidature dans la catégorie «Mobilisation» dans le cadre des 3e Grands Prix de la ruralité, qui auront lieu le 9 septembre 2010.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ARTHABASKA : GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2010

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Arthabaska par sa correspondance du 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska a déposé sa candidature dans la catégorie « Mobilisation » dans le cadre des Grands Prix de la ruralité;

Re 10-04-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'appuyer la candidature de la MRC d'Arthabaska dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2010 dans la catégorie « Mobilisation ».

- Adopté à l'unanimité –

- Monsieur Clément Fillion, directeur général de la MRC de Bellechasse demande notre appui relativement au dossier de règlement sur la diffusion de l'information.

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

- Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe que dans le cadre du programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté, il est maintenant prévu d'appliquer certaines règles afin que l'aide soit accordée en fonction de la réalisation d'obligations, notamment en ce qui a trait à la révision des schémas d'aménagement et de développement. Ces nouvelles modalités seront convenues dans une convention d'aide financière qui devrait également faire une place aux principes et pratiques de développement durable.
- Suite à la demande d'intention, à l'égard de la décentralisation de la gestion foncière sur les terres publiques, nous avons reçu une copie de résolution de l'Agglomération de la Tuque, signifiant son intention favorable à l'égard de la décentralisation de la gestion foncière sur les terres publiques.
- Au lendemain des dernières élections générales municipales, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) réitérait sa demande au gouvernement pour que les travaux soient enclenchés rapidement en vue de la tenue d'élections scolaires-municipales dès

2013. Le conseil d'administration de la FQM a, une fois de plus, lors de sa séance du 11 mars, réaffirmé son opposition à la tenue d'élections simultanées n'étant pas convaincu de la pertinence des élections simultanées. Le conseil d'administration demande notre appui en transmettant une résolution qui fait part de nos préoccupations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne.

DEMANDE D'APPUI DE LA FQM : OPPOSITION À LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU qu'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi no 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU que la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU que l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU que la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Re 10-04-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, et il est résolu :

- DE RÉITÉLER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;
- DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à madame Julie Boulet, ministre responsable de la Mauricie, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Adopté à l'unanimité -

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous font parvenir un chèque au montant de 1 066 \$ en ristourne 2010.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 10-04-69

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

PRÉSENTATION DU CALENDRIER 2011 D'APPARTENANCE MAURICIE

CONSIDÉRANT la présentation faite par monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie et de son équipe, aux membres du Conseil, au sujet du projet de calendrier historique dont le thème pour l'année 2011 porte sur les enfants;

Re 10-04-70

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser l'achat de 25 calendriers à 10 \$ chacun.

- Adopté à l'unanimité –

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la MRC de Mékinac;

Re 10-04-71

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'adopter le Plan de mise en œuvre de la MRC de Mékinac présenté, en indiquant aux cases appropriées, que la MRC est en support aux municipalités.

- Adopté à l'unanimité –

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ : VÉHICULE INCENDIE À TROIS-RIVES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de diversification relative au projet présenté par la municipalité de Trois-Rives;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un camion citerne, d'une autopompe et d'autres équipements servant à combattre les incendies, permettra à la

municipalité de Trois-Rives de se conformer aux normes gouvernementales en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le coût de ces acquisitions est estimé à 320 000 \$;

Re 10-04-72

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'entériner ladite recommandation pour financer le projet à hauteur de 160 000 \$ par l'entremise du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté, volet V*.

- Adopté à l'unanimité –

PACTE RURAL

CLUB DE GOLF LE ST-RÉMI

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par le Club de golf le Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du pacte rural et du comité d'investissement du CLD Mékinac;

Re 10-04-73

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comité technique tel que décrit ci-dessous :

- d'accepter, en partie, la demande d'aide financière non-remboursable formulée à la MRC de Mékinac pour le projet de redressement financier du Club de golf le Saint-Rémi, soit un montant équivalent à 32 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ en provenance du Pacte rural 2007-2014. Les conditions s'appliquant au versement de cette aide financière sont les suivantes :
 - Accepter l'offre, d'ici le 21 mai 2010;
 - Fournir une preuve de l'obtention du financement nécessaire au projet ;
 - Obtenir un prolongement d'un minimum de 5 ans des termes des emprunts liés à Desjardins ;
 - Obtenir de la part de la municipalité de Lac-aux-Sables une aide financière de 5 000 \$ pour 2010 et 2011 ;
 - Si un adjoint à la direction est embauché, le poste doit obtenir une aide financière non-remboursable d'Emploi-Québec pour la première année ;
 - Advenant que le plan d'action et les objectifs financiers présentés le 15 février 2010 à la MRC de Mékinac ne sont pas atteints, le

Club de golf le Saint-Rémi s'engage à augmenter la tarification des membres de 7 % en 2011 et de 7 % en 2012 ;

- Advenant que les objectifs financiers présentés le 15 février 2010 à la MRC de Mékinac ne sont pas atteints, la présente offre sera considérée comme caduque et les montants déboursés pourront être rappelés ;
- Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives et d'un rapport de fin de projet ;
- Compléter le projet au plus tard le 30 juin 2010, à défaut de quoi la présente offre sera considérée comme caduque.

Les équipements compris dans la proposition de financement sont ; une (1) tondeuse pour les « roughs » et quatorze (14) voiturettes pour un investissement total de 62 000 \$.

- Adopté à l'unanimité –

PRÉSENTATION VISUELLE PETITE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac est partie prenante du dossier d'implantation d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame de Montauban a décidé de tenir un référendum consultatif sur ce dossier le 6 juin 2010, avec une rencontre de présentation du projet le 15 mai 2010;

CONSIDÉRANT que pour cette rencontre publique, il y a lieu de prévoir une présentation visuelle professionnelle;

CONSIDÉRANT que le CLD Mékinac accepte de financer ladite présentation à hauteur de 50 %;

Re 10-04-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser la participation financière de la MRC, à partir du montant résiduel rattaché à ce projet dans le cadre du pacte rural 2002-2007, à hauteur de 50 % pour un maximum de 10 000 \$.

- Adopté à l'unanimité –

SUIVI DU DOSSIER RELATIF AU TRANSPORT ET À LA CUEILLETTE DES ORDURES

Dossier à l'étude pour une séance ultérieure.

COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire (CDC) de Mékinac assure la participation active du mouvement communautaire et populaire au développement socioéconomique de notre MRC;

CONSIDÉRANT que la CDC regroupe 19 organisations qui visent la consolidation et le développement du milieu communautaire et social;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre adhésion annuelle;

Re 10-04-75

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu que la MRC de Mékinac paie sa cotisation annuelle de 40 \$ à la CDC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

ADHÉSION 2010-2011 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLSM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'URLSM, au montant de 1 000 \$ couvrant ainsi l'ensemble des municipalités de la MRC;

Re 10-04-76

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Nathalie Groleau, à signer les formulaires à cet effet et faire le versement requis pour l'adhésion 2010-2011 à l'URLSM.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE PARTICIPER À DEUX CONGRÈS ANNUEL AINSI QU'UN COLLOQUE

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec aura lieu à Québec les 28, 29 et 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT que le colloque des directeurs généraux des MRC du Québec est prévu les 28, 29 et 30 avril prochain à St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec aura lieu à Victoriaville du 26 au 29 mai prochain;

CONSIDÉRANT que lors de ces congrès plusieurs dossiers importants sont abordés et qu'il serait souhaitable qu'un représentant de la MRC soit présent;

Re 10-04-77

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser :

- Le coordonnateur à l'aménagement, monsieur Louis Filteau, à se rendre au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec;
- Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à participer au colloque des directeurs généraux des MRC du Québec;
- Le directeur du service d'évaluation, monsieur Sylvain Gosselin à se rendre au congrès annuel de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec.

Tous les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité –

APPROBATION DE RAPPORTS FINAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

CONSIDÉRANT que trois promoteurs ont déposé leur rapport final ;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement a approuvé ces rapports finaux et qu'il recommande le paiement final ;

Re 10-04- 78

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des projets suivants :

- ARGZM (MEK-09-001) – inventaire de ponceaux : 6 000 \$;
- Corporation de la halte Camping du lac Clair (MEK-09-013) – Quais, panneaux d'interprétation, galerie, étude de sol : 15 000 \$;
- UPA Mauricie (MEK-09-015) – travaux forestiers : 4 632 \$;

- Adopté à l'unanimité –

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Famille, monsieur Tony Tomassi, concernant l'octroie d'une subvention de 5 000 \$ par municipalité pour l'élaboration du plan d'action régional de la politique familiale;

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac est le maître d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac a engagé, depuis le début du projet, près de 30 000 \$ de dépenses dans ce dossier;

Re 10-04-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le directeur général à transmettre à la Maison des familles de Mékinac un montant de 50 000 \$, pour continuer et terminer le travail amorcé dans le cadre de la politique familiale de la MRC de Mékinac et ce, en attendant que le ministère de la Famille et de l'Enfance verse les montants prévus.

- Adopté à l'unanimité –

TGV-NET MAURICIE : RADIATION DE LA DETTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds pour sa 30^e campagne de financement;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Lucien Mongrain, préfet de la MRC dans cette campagne de financement;

Re 10-04-80

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'appuyer la Fondation québécoise du cancer en leur faisant parvenir un don de 200 \$.

- Adopté à l'unanimité –

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 10-04-81

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité –

Préfet

Secrétaire-trésorier